Permis de séjour

Par garedom

Messieurs,

Je me permets de vous contacter pour le compte d'un ami d'Amérique Latine. Il est arrivé en Espagne fin avril avec un visa touristique pour suivre des études commerciales à l'université.

Mais, comme il a raté une correspondance d'avion dans son pays d'origine, ses bagages se sont égarés et il n'a pu les récupérer à l'arrivée à Madrid. Il a déposé plainte auprès de la compagnie aérienne qui dit effectuer des recherches. Or, dans ses bagages, se trouvaient tous les papiers importants nécessaires à sa vie en Espagne (sans compter son ordinateur portable et ses vêtements).

Il est hébergé en ce moment chez un membre de sa famille peu fortuné.

Son visa est maintenant échu et il n'a pas pu renouveler son titre de séjour sans les documents restés dans ses bagages. La police de son lieu de séjour vient de l'assigner à résidence sous contrainte d'une amende de 300?.

Ma question est la suivante: quelles sont ses possibilités de recours en Espagne?

Merci de votre réponse.

PS: il ne réside pas à Madrid, mais dans une province voisine et ne peux en bouger.

Par yapasdequoi

Bonjour,

S'il fallait encore le dire : On ne met JAMAIS des documents importants dans sa valise, on les garde sur soi!

Il faut qu'il contacte son consulat ou son ambassade en Espagne, il doit bien pouvoir leur téléphoner ou envoyer un courrier.

PS: un "visa touristique pour étudier" ? çà existe ? (en Espagne peut-être ...)